

ACTION URGENTE

UN AVOCAT SPECIALISTE DES DROITS HUMAINS DOIT ETRE LIBERE

Ibrahim Metwaly, avocat spécialiste des droits humains et cofondateur de l'organisation Familles de disparus en Égypte, a été arrêté le 10 septembre alors qu'il se rendait à Genève en vue d'une intervention devant le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Il a été détenu au secret pendant deux jours par les forces de sécurité égyptiennes, puis un procureur a ordonné son maintien en détention pendant 15 jours supplémentaires dans l'attente d'une enquête.

Le 12 septembre, le service du procureur général de la sûreté de l'État a ordonné le placement en détention de l'avocat spécialiste des droits humains **Ibrahim Metwaly** pendant 15 jours dans l'attente d'une enquête pour création et direction d'une organisation illégale (Familles de disparus en Égypte), « complot avec des instances étrangères en vue de porter atteinte à la sécurité nationale égyptienne » et « publication de fausses nouvelles ». Ibrahim Metwaly a 52 ans et souffre de douleurs dorsales chroniques.

Ibrahim Metwaly devait prendre un vol pour Genève le 10 septembre à 9 h 45 après avoir été invité par le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires à intervenir sur la question des disparitions forcées en Égypte. Il est arrivé à l'aéroport à 9 h 05 et a été abordé par une personne prétendant travailler pour EgyptAir qui l'a conduit dans un lieu indéterminé au sein de l'aéroport. Les forces de sécurité égyptiennes l'ont détenu au secret pendant deux jours dans un lieu indéterminé. Il est réapparu le 12 septembre, lors de sa comparution devant le procureur général de la sûreté de l'État au Caire. La police a effectué une descente à son domicile, dans la ville de Kafr el Sheikh, en mettant tout sens dessus dessous.

Parmi les éléments présentés pour incriminer Ibrahim Metwaly figure une lettre d'invitation du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Amnesty International estime que les accusations portées contre Ibrahim Metwaly sont dénuées de tout fondement et constituent une mesure de représailles faisant suite à son exercice pacifique du droit à la liberté d'expression et d'association. C'est la deuxième fois que les autorités prennent pour cible un membre de Familles de disparus en Égypte, après l'arrestation de l'autre cofondatrice de l'organisation, Hanan Badr el Din, le 20 mai dernier.

Selon une organisation locale de défense des droits humains, la Commission égyptienne pour les droits et les libertés, au moins 165 personnes ont été victimes de disparition forcée aux mains des forces de sécurité entre janvier et août 2017.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Ibrahim Metwaly, qui est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements et à lui permettre de consulter l'avocat de son choix, d'entrer en contact avec ses proches et de recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur de diligenter une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de disparitions forcées et de signer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 OCTOBRE 2017 À :

Ministre de l'Intérieur
Magdy Abdel Ghaffar
Ministry of Interior
Fifth Settlement, New Cairo, Égypte
Fax : +202 2794 5529 / +202 7927 189
Courriel : center@iscmi.gov.eg ou
E.HumanRightsSector@moi.gov.eg
Twitter : @moiegy
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Président de la République
Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2391 1441
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg
Twitter : @AlsisiOfficial
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains
Laila Bahaa Eldin
Ministry of Foreign Affairs
Corniche el-Nile, Cairo, Égypte
Fax : +202 2574 9713
Courriel : contact.us@mfa.gov.eg
Twitter : @MfaEgypt

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN AVOCAT SPECIALISTE DES DROITS HUMAINS DOIT ETRE LIBERE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ibrahim Metwaly est avocat et cofondateur de Familles de disparus en Égypte. Il a créé cette organisation avec Hanan Badr el Din après la disparition forcée de son fils Amr, survenue le 8 juillet 2013. Il a commencé à chercher son fils dans les postes de police, les prisons, les hôpitaux et les morgues, sans succès. Les forces de sécurité égyptiennes ont nié avoir connaissance du lieu où il se trouvait.

Hanan Badr el Din a été arrêtée par les forces de sécurité égyptiennes le 20 mai 2017 et demeure incarcérée dans l'attente d'une enquête. Elle a été appréhendée à la prison de Qanatar, dans l'agglomération du Caire, alors qu'elle rendait visite à un détenu anciennement victime de disparition forcée pour lui demander des informations sur son mari, disparu depuis le 27 juillet 2013. Les gardiens de la prison l'ont accusée d'avoir fait passer des articles de contrebande, mais le procureur a abandonné cette accusation et la poursuit pour « appartenance à une organisation interdite ». Il renouvelle son maintien en détention tous les 15 jours depuis lors. Elle est emprisonnée depuis son arrestation.

Amnesty International a amplement démontré que les disparitions forcées étaient un outil couramment utilisé par les forces de sécurité en Égypte contre les militants politiques et les manifestants, y compris les étudiants et les mineurs. Des centaines de personnes ont été arbitrairement arrêtées et placées en détention, puis soumises à une disparition forcée par des agents de l'État, les autorités refusant de reconnaître leur détention ou de divulguer des informations sur leur sort et l'endroit où elles se trouvaient. Les personnes ainsi privées de liberté ne peuvent ni consulter un avocat, ni entrer en contact avec leur famille et sont détenues au secret, sans contrôle judiciaire. Selon des ONG égyptiennes, en moyenne, trois à quatre personnes sont soumises à une disparition forcée chaque jour. Le caractère systématique de ce type de violation des droits humains est devenu particulièrement manifeste depuis la nomination du général de division Magdy Abd El Ghaffar au poste de ministre de l'Intérieur par le président Abdel Fattah al Sisi, en mars 2015. Voir le rapport d'Amnesty International intitulé '*Officially, you do not exist: Disappeared and tortured in the name of counter-terrorism*' (<https://www.amnesty.org/en/documents/mde12/4368/2016/en/>).

Les disparitions forcées vont souvent de pair avec des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Des victimes, dont des mineurs, ont déclaré à Amnesty International que des agents de l'Agence de sécurité nationale les avaient torturées et soumises à d'autres mauvais traitements pour les contraindre à « avouer » des infractions ou à mettre en cause d'autres personnes ; des proches de victimes ont fait à Amnesty International des témoignages similaires. Ces « aveux » ont ensuite été utilisés pour justifier le maintien des victimes en détention provisoire et à titre de « preuves » pour obtenir des condamnations lors de procès. Dans certains cas, l'Agence de sécurité nationale a fait des enregistrements vidéo de ces « aveux » et les a transmis aux médias locaux.

Parmi les méthodes de torture signalées par des victimes et des témoins figurent les coups et les menaces, l'administration de décharges électriques sur le corps (notamment sur des zones sensibles, comme les organes génitaux, les lèvres et les oreilles), la suspension prolongée du détenu par les membres alors qu'il est menotté et nu, ainsi que les violences sexuelles (y compris le viol).

Les autorités égyptiennes nient régulièrement l'existence de la pratique des disparitions forcées. Dernièrement, le 4 juin, Alaa Abed, responsable du Comité des droits humains du Parlement égyptien, a ainsi déclaré dans le journal *Parlmany* : « Les disparitions forcées n'existent pas ; c'est un terme inventé par les Frères musulmans et par la cinquième colonne ». En mars 2016, le ministre égyptien de l'Intérieur avait déjà affirmé : « Il n'y a pas de disparition forcée en Égypte et les forces de sécurité opèrent dans le respect du cadre de la loi. » Des groupes égyptiens de défense des droits humains ayant recensé des centaines de cas étayés de disparition forcée ont contesté les démentis du ministère de l'Intérieur.

L'Égypte n'a pas signé la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Nom : Ibrahim Metwaly
Homme

AU 210/17, MDE 12/7088/2017, 15 septembre 2017